Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL2023_07_35-DE

PAYS DE SAINT GILLES CROIX DE VIE
AGGLOMÉRATION

République Française

Département
de la Vendée

Canton de
SAINT HILAIRE DE RIEZ

"PAYS DE SAINT-GILLES-CROIX-DE-VIE AGGLOMERATION"

Siège :

4 rue du Soleil Levant
CS 63669
85 806 Saint Gilles Croix de Vie Cedex

Effectif légal du Conseil : 47

Membres en exercice : 47

Membres présents : 36

DELIBERATION
n° 2023 - 07 - 35

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du "Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie Agglomération"

Séance du 14 décembre 2023

L'an deux mille vingt-trois, le 14 décembre, le Conseil du Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération, dûment convoqué le 7 décembre 2023, s'est réuni à la Salle de Spectacles La Balise à Saint Hilaire de Riez, sous la présidence de Monsieur François BLANCHET.

Conseillers communautaires présents : André COQUELIN, Francine ZIMMERLIN, Yann THOMAS, Séverine BESSONNET LE CLEC'H, Dominique BRET, Frédéric FOUQUET, Thierry BIRON, Dominique MALARY, Thierry FAVREAU, Patricia ROUVREAU, Jean CANTIN, Philippe MOREAU, Catherine GALAND, Sonia CHARLOS, Isabelle TESSIER, Stéphane GUIBERT, Muriel HABERT, Laurent DURANTEAU, Christine BERNARD, Xavier BERNARD, Hervé BESSONNET, François BLANCHET, Denise RENAUD, Nicole BOULINEAU, Joël GIRAUDEAU, Sandra DUBOS, Jérôme MESNARD, Kathia VIEL, Jean-Yves LEBOURDAIS, Jean-Pierre STEPHANO, Vincent PIPAUD, Christine CRESTOIS, Evelyne CHAUVEL, Laurent BOUDELIER, Jean SOYER, Maryse AUGUIN.

Conseillers communautaires absents et excusés : Céline DELOMME, Jean-Baptiste RABINIAUX, Laurent REIGNIEZ, Isabelle DURANTEAU, Dominique SIONNEAU, Thomas PERROCHEAU, Jocelyne PICCIONI SERVADEI, Tiphanie JACOMINO, Olivier ROBIC, Valérie VECCHI, Lucien PRINCE.

Pouvoirs : Céline DELOMME à Frédéric FOUQUET / Jean-Baptiste RABINIAUX à Dominique MALARY / Isabelle DURANTEAU à Xavier BERNARD / Dominique SIONNEAU à Hervé BESSONNET / Thomas PERROCHEAU à François BLANCHET / Tiphanie JACOMINO à Christine CRESTOIS / Olivier ROBIC à Kathia VIEL / Valérie VECCHI à Laurent BOUDELIER / Lucien PRINCE à Maryse AUGUIN.

Isabelle TESSIER est désignée secrétaire de séance.

Contractualisation avec la Région des Pays de la Loire

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL2023_07_35-DE

La Région des Pays de la Loire souhaite poser les bases d'un nouvel accompagnement des territoires plus juste et plus équilibré à l'échelle du territoire ligérien au bénéfice de ses habitants.

Dans cette optique, elle souhaite s'appuyer en cela sur deux grands principes fondateurs et vertueux que sont la transition écologique et environnementale et la lutte contre les handicaps.

Afin de renforcer sa proximité avec les EPCI, mais également de mieux répondre aux projets de territoires de ces derniers en ciblant de manière plus efficace son soutien, la Région propose la mise en œuvre pour chaque intercommunalité d'un Pacte Stratégique Régional, dialogue stratégique reposant sur un diagnostic partagé des enjeux et besoins de chaque territoire ligérien.

Ce Pacte permet de définir et d'englober l'ensemble des interventions régionales sur chaque territoire, tout en précisant avec les EPCI les priorités et les stratégies de la Région pour chacune de ses politiques sectorielles, dans le cadre de ses compétences. Ce travail permet également de renforcer l'accompagnement et le rôle de conseil de la Région grâce à une meilleure visibilité des dispositifs régionaux et de leurs objectifs.

En déclinaison opérationnelle du Pacte Stratégique Régional, la Région des Pays de la Loire proposera une palette de dispositifs d'accompagnement des projets des territoires tels que déployés par l'ensemble des directions tant via des contrats que des aides sectorielles et des Règlements d'intervention, Appels à Projets ou Appel à Manifestation d'Intérêt.

A la suite des Contrats Territoires-Région 2020 conclus entre la Région et les territoires, un nouveau contrat est proposé aux intercommunalités qui le souhaitent : le Contrat Pays de la Loire 2026.

Conclus pour la période 2023-2026 (mandat municipal), ces contrats ont vocation à soutenir les projets structurants des collectivités ayant un impact significatif pour le territoire et ses habitants.

Les projets présentés par le territoire devront s'inscrire dans au moins une des 4 thématiques régionales :
- L'emploi/l'économie,
- La jeunesse,
- La transition écologique,
- Le handicap.

La prise en compte de l'inclusion des personnes en situation de handicap et la transition écologique et environnementale en tant qu'axe structurant des contrats devra être intégrée comme objectifs à atteindre pour chaque projet présenté par les EPCI.

L'enveloppe globale proposée par la Région pour le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération est 1 116 700 € pour les projets s'inscrivant dans le cadre du Contrat Pays de la Loire 2026. Une liste indicative des projets du territoire est jointe en annexe du Contrat.

La non-attribution de la totalité de l'enveloppe par la Région avant le 31 mars 2026 entrainera la perte pour le territoire des crédits restants.

Le Président demande donc au Conseil Communautaire de :
- Se prononcer sur le Pacte Stratégique Régional Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération,
- Se prononcer sur le Contrat Pays de la Loire 2026 avec le Conseil Régional et ainsi solliciter l'appui financier de la Région, notamment l'enveloppe financière du Contrat Pays de la Loire 2026 soit 1 116 700 €.
- L'autoriser à signer le Pacte Stratégique et le Contrat Pays de la Loire 2026 conclus entre la Région des Pays de la Loire et le Pays de Saint Gilles Croix de Vie Agglomération.

Le Conseil Communautaire,
Dûment convoqué,
Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Envoyé en préfecture le 19/12/2023
Reçu en préfecture le 19/12/2023
Publié le 19 DEC. 2023
ID : 085-200023778-20231214-DL2023_07_35-DE

Vu le rapport,
Après en avoir délibéré à l'unanimité,

DECIDE :

Article 1 : d'approuver le Pacte Stratégique Régional du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 2 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le Pacte Stratégique Régional du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 3 : de solliciter la Région pour son appui financier grâce au Contrat Pays de la Loire 2026, notamment l'enveloppe financière du Contrat Pays de la Loire 2026 soit 1 116 700 € ;

Article 4 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à signer le Contrat Pays de la Loire 2026 du Pays de Saint Gilles Croix de Vie ;

Article 5 : d'autoriser Monsieur le Président ou son représentant à effectuer les démarches nécessaires et à signer tout document utile à l'application de la présente délibération.

Fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures,
Pour copie conforme,

Givrand, le 18 décembre 2023

La Secrétaire de séance,

Isabelle TESSIER

Le Président,

François BLANCHET

Certifié exécutoire par le Président compte tenu :
- de la transmission au contrôle de légalité le : 19 DEC. 2023
- de la publication sur le site www.payssaintgilles.fr le : 19 DEC. 2023

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Nantes dans un délai de 2 mois à compter de sa publication ou de sa notification. Cette juridiction peut être saisie par voie postale ou par le biais de l'application « Télérecours citoyens » accessible à partir du site : www.telerecours.fr.